

COMMUNE DE LAINSECQ

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 9 avril, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CHOUBARD Nadia, Maire.

Présents : Mmes BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Arnaud, RABOURDIN Axel, MASSE Fabien

Absent : MM. CHOUBARD Romuald, RAVISE Pascal

Secrétaire de séance : Mme BILLEBAULT Elise

Date de la convocation : 02.04.2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 9

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2021
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020
- Vote des taxes locales
- Vote du budget Principal
- Adoption du règlement de collecte du service déchets ménagers
- Redevances d'occupation du domaine public pour Enedis et Orange
- Demande de subvention
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de 2020 – Budget principal -

Résultat de fonctionnement de 158 315.51 € est affecté comme suit : Report en fonctionnement au C/002

Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2021 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 43.84 % (Taux communal : 22 % + taux départemental : 21.84 %)

Taxe foncière (non bâti) : 41.18 %

Le produit fiscal attendu est de : 149 861 €

Vote du budget communal

Le budget communal 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 604 752.51 €

Investissement : 239 541.18 €

Le budget principal est adopté à l'unanimité

Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Redevances d'occupation du domaine public

- La redevance due par ENEDIS est de **215 €**
- La redevance due par ORANGE est de **843.17 €**

Subvention accordée

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 20 € à l'association Toucy Entraide.

Loyers

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les loyers des logements communaux, à compter du 1^{er} avril 2021 :

- | | | |
|--------------------------------|---|-------|
| - Studio 16 grande rue | : | 200 € |
| - Appartement 16 grande rue | : | 393 € |
| - Appartement 12 grande rue | : | 470 € |
| - Appartement 12bis grande rue | : | 460 € |
| - Appartement 12ter grande rue | : | 450 € |
| - Appartement 3 grande rue | : | 390 € |
| - Appartement 3bis grande rue | : | 350 € |
| - Restaurant + annexe | : | 600 € |

La mission de recherche de locataires pour les logements 3 et 3bis grande rue sera confiée à l'agence Ordim.